



**Ville d'Angoulême**  
Extrait du registre des délibérations

**Don à la Ville des acquisitions du Musée de la Bande Dessinée**

DE20160208_14	Conseil municipal du 8 février 2016
Rapporteur : Samuel CAZENAVE	Télétransmise à la Préfecture le 10 FEV. 2016 Affichée le 10 février 2016

L'an deux mille seize le huit février à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 28 janvier 2016

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. YOU, M. VERGNAUD, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. CHUPIN, Mme LAÏRI, M. JUIN, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme PEREZ, Mme COUTANT, M. SARDIN

Ont donné procuration :

- Mme SERRALHEIRO à M. GUITTON
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Certifié exécutoire  
Pour le Maire,  
Le(La) Directeur(rice)  
Général(e)  
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : M. Patrick BOURGOIN

**Don à la Ville des acquisitions du Musée de la  
Bande Dessinée**

Développement des Arts et de la  
Culture  
id : 1236

Conseil municipal  
8 février 2016

14

Rapporteur : Samuel CAZENAVE

Conformément aux statuts de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Cité Internationale de la Bande Dessinée et de l'Image », approuvés par le Conseil Municipal du 8 mars 2007, et notamment l'article 5, la Ville est propriétaire des collections du Musée de la Bande Dessinée : planches, dessins originaux, produits dérivés, périodiques, albums et imprimés, afin de garantir l'unité et la continuité des fonds.

Pour cette raison, la Cité fait don à la Ville des 1101 œuvres originales qui sont venues compléter ses collections en 2014 après approbation de la commission des acquisitions des Musées de France.

Je vous propose d'accepter ce don fait à la Ville (liste jointe).

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal  
ledit jour  
8 février 2016  
Pour extrait conforme,  
P/Le Maire,  
l'Adjoint

